

# CléA



**FAIRE SAVOIR  
QUE VOUS ÊTES UN PRO !**



## ➤ **Certificat interprofessionnel reconnu au niveau national, CléA permet d'attester que vous maîtrisez toutes les compétences et connaissances de base pour intégrer avec succès n'importe quel environnement professionnel.**

### **POUR QUI ?**

VOUS ÊTES SALARIÉ DU PRIVÉ (EN CDI OU EN CDD), INTERMITTENT, INTÉRIMAIRE OU BIEN DEMANDEUR D'EMPLOI, n'ayant pas ou peu de diplôme.

### **POURQUOI ?**

POUR VOUS PERMETTRE D'ÉVOLUER DANS VOTRE ENTREPRISE, DE CHANGER DE MÉTIER OU DÉBUTER UNE FORMATION.

### **QUELLES SONT LES COMPÉTENCES CERTIFIÉES PAR CLÉA ?**

AU TOTAL, 7 COMPÉTENCES CLÉS SONT ÉVALUÉES :

- Communiquer en français ;
- Calculer, raisonner (mathématiques) ;
- Utiliser un ordinateur et Internet ;
- L'aptitude à travailler en équipe ;
- Travailler en autonomie et prendre des initiatives ;
- Apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
- Maîtriser les règles de base d'hygiène, de sécurité et environnementales.

### **COMMENT OBTENIR CLÉA ?**

**1 > Vous choisissez un organisme évaluateur** et rencontrez un conseiller CléA.

**2 > Vous réalisez une évaluation préalable** auprès de l'organisme. Si vous maîtrisez toutes les compétences nécessaires, vous accédez directement à l'étape 4 !

**3 > Vous avez besoin d'une formation complémentaire ?** Suivez la formation puis réalisez une évaluation finale par l'organisme évaluateur.

**4 > Votre dossier est présenté à un jury paritaire.** Si la réponse est positive, bravo, vous obtenez votre certificat CléA ! Si vous ne validez pas toutes les compétences, il vous sera proposé de suivre une formation courte et personnalisée par notion à maîtriser.